



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délinquance

Question au Gouvernement n° 1412

Texte de la question

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DES MINEURS

M. le président. La parole est à *M. Jacques-Alain Bénisti, pour le groupe UMP.*

M. Jacques-Alain Bénisti. Monsieur le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, dans les années 70 un acte de délinquance sur dix était le fait de mineurs. Aujourd'hui, cette proportion a hélas doublé. Elu du Val-de-Marne, j'ai, dans ma circonscription, deux quartiers sensibles dans lesquels vivent plus de 10 000 habitants. Aussi puis-je attester cet état de fait et vous dire que ces actes sont commis par des adolescents de plus en plus jeunes. Bien sûr, ceux - ils sont une centaine - qui assistent aujourd'hui à notre séance, tout comme la majorité de nos jeunes, ne sont pas concernés par mes propos.

Tout le monde s'accorde à dire qu'après les mesures découlant de la loi de sécurité intérieure de Nicolas Sarkozy, certes efficaces, le temps est venu de lancer une véritable politique de prévention. En effet, depuis plus de vingt ans, les différentes politiques menées en la matière ont toutes échoué par manque de moyens et de réelle volonté politique.

Elus de terrain, nous sommes plusieurs parlementaires, membres de la commission " prévention " du groupe d'études sur la sécurité intérieure que j'ai l'honneur de présider, à proposer des pistes d'orientation, certaines urgentes à prendre et d'autres qui devront s'inscrire dans un plan d'action à moyen et long terme afin de les pérenniser pour les générations à venir. En tout cas, toutes devront être engagées en partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs, sans oublier les collectivités qui devront jouer un rôle primordial dans ce dispositif.

Monsieur le ministre, vous avez entamé une tournée des quartiers dits sensibles, signe de votre engagement dans la lutte contre la délinquance. Pouvez-vous exposer devant la représentation nationale les objectifs qui vous guident et, surtout, le calendrier selon lequel vous comptez avancer sur ces indispensables chantiers ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Maxime Gremetz. Il peut le faire !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, c'est vrai, nous assistons, dans les quartiers difficiles, à une augmentation de la délinquance des plus jeunes, à des actions plus nombreuses et plus violentes. Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer cela : la drogue, la constitution de bandes organisées, la perte de repères personnels et familiaux.

La première réponse face à ce phénomène, le point de départ, c'est la réaffirmation de l'autorité de l'État. C'est l'action que nous menons depuis deux ans et que je suis déterminé à poursuivre, dans la continuité de Nicolas Sarkozy, avec davantage de présence policière, en particulier la nuit, davantage d'interpellations en flagrant délit pour faciliter le travail de la justice, avec des moyens adaptés pour lutter contre la drogue et le crime organisé. C'est l'objectif prioritaire que j'ai fixé aux groupements d'intervention régionaux.

Parallèlement, il faut engager un travail en profondeur et c'est tout le sens du projet de loi relatif à la prévention qui sera discuté au Parlement avant la fin de cette année. A cet effet, nous avons engagé une démarche interministérielle associant François Fillon, Jean-Louis Borloo, Dominique Perben et Jean-François Lamour. C'est une démarche ambitieuse et pragmatique, puisque nous voulons partir de l'expérience acquise à partir des vingt-quatre quartiers qui ont été retenus.

Je me suis rendu dans le quartier Drouot à Mulhouse, dans le quartier de la Bourgogne à Tourcoing, et nous avons fixé une mission précise et un calendrier précis aux préfets. Ils auront pour tâche, dans chacun de ces vingt-quatre quartiers, d'organiser une réunion hebdomadaire et ils devront en présider personnellement une par mois. Place Beauvau, une cellule sera chargée de collecter l'ensemble des observations et une meilleure information sur les outils que nous pourrions mettre en oeuvre.

La démarche que nous avons retenue est volontaire. Nous voulons assurer une meilleure coordination avec le maire et le conseil général.

M. François Hollande. Ce n'est plus une réponse, mais une circulaire !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locale. Nous voulons nous attaquer à la récidive et offrir des solutions alternatives au juge pour enfants. Nous voulons prendre davantage en compte la sécurité dans les projets d'urbanisme et dans les transports publics, grâce notamment au développement de la vidéosurveillance.

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez conclure, je vous prie !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Enfin, nous voulons rappeler la règle aux plus jeunes pour aider les parents, pour lutter contre l'absentéisme dans les écoles et contre les violences scolaires. Nous voulons redonner espoir à la jeunesse par des recrutements alternatifs et le volontariat, par une meilleure égalité des chances. Tel est l'objet du comité interministériel qui se réunira tout à l'heure à Matignon sous l'égide du Premier ministre. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jacques Alain Bénisti](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1412

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 juin 2004